

FRONTIGNAN, Novembre 2025

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES – HEXIS

Conscient des enjeux environnementaux et sociétaux, le Groupe HEXIS a formalisé ses engagements au travers d'une politique Responsabilité Sociale du Groupe (RSE) déployée dans toutes ses activités. HEXIS accorde en effet une grande importance, au sein de son groupe, à ce que ses collaborateurs aient un comportement éthique et responsable. En tant qu'acteur engagé et responsable, le Groupe HEXIS souhaite partager ses valeurs et impliquer ses fournisseurs dans le déploiement de sa stratégie de développement durable.

La notion d'achats responsables s'inscrit pleinement dans la stratégie RSE du Groupe HEXIS, elle témoigne de sa volonté d'intégrer les principes du développement durable au sein du Groupe et de les valoriser dans une relation de confiance durable avec ses partenaires.

Le Groupe HEXIS a ainsi mis en place une politique d'achats responsables qui vise à intégrer des pratiques durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour limiter son impact environnemental, promouvoir les droits humains, et garantir une éthique irréprochable dans ses transactions. Cette politique s'appuie sur les standards internationaux, et notamment sur les principes posés dans le Pacte Mondial des Nations Unies, dont HEXIS est adhérente depuis avril 2022.

Le groupe encourage ses filiales et ses sociétés affiliées au respect des lois, des règlements, des conventions nationales et internationales en vigueur.

Cette politique d'achats responsables a pour objectif de poser un cadre de référence commun aux acheteurs et collaborateurs du Groupe HEXIS, à ses fournisseurs, ainsi qu'à leurs éventuels sous-traitants.

Elle complète son code de conduite destiné aux fournisseurs, ses codes de conduite et d'éthique internes, ainsi que sa politique RSE basée sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

À travers cette politique, le Groupe HEXIS s'engage à l'égard de ses fournisseurs à adopter les meilleures pratiques possibles en matière d'achats responsables.

Tout comme le code de conduite destiné à ses fournisseurs, cette politique d'achats repose sur les dix principes du pacte mondial des Nations Unies :

1) Droits de l'Homme

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
- Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

2) Environnement

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

3) Normes internationales du travail

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

4) Lutte contre la corruption

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

1. Le respect des droits de l'Homme.

Le Groupe HEXIS s'engage à ne conclure des contrats qu'avec des partenaires qui respectent de façon intransigeante les droits de l'Homme :

- le respect et la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
- l'absence de toute complicité des violations des droits de l'Homme ;
- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants
- ainsi que l'élimination de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession.

HEXIS applique une tolérance zéro sur les questions du respect des droits de l'Homme. De ce fait, HEXIS s'engage de manière totale à ne jamais collaborer avec une entreprise qui ne respecte pas ces questions ou qui tolère de la part de ses propres fournisseurs ce non-respect.

2. La sécurité, la santé et les normes au travail.

Dans l'alignement de son code de conduite destiné à ses propres employés, HEXIS s'engage à ne collaborer qu'avec des entreprises respectant la sécurité, la santé et les normes de travail auprès de ses collaborateurs. Le Groupe HEXIS s'engage à ne s'entourer que de partenaires qui fournissent un environnement de travail sûr à ses collaborateurs, qui respectent la vie privée de ceux-ci, qui assurent la qualité et la sécurité de ses produits et qui, respectent les horaires et salaires de travail qui sont fixées par les lois internationales.

De plus, il est essentiel que nos fournisseurs soient intransigeants sur ces questions auprès de ses propres sous-traitants.

3. Le respect de l'environnement.

Le respect de l'environnement et du développement durable se situe au cœur de la démarche RSE du Groupe HEXIS. C'est pour cela que le Groupe tient à collaborer avec des entreprises qui veulent améliorer leurs pratiques afin de répondre aux enjeux environnementaux. Pour ce faire, HEXIS s'approvisionne auprès des entreprises qui mettent en place un système de management environnemental ; qui respectent les réglementations et législations environnementales en vigueur ; qui respectent également un protocole concernant les matières dangereuses et la sécurité des produits.

Le Groupe HEXIS encourage et conseille à ses fournisseurs de se soumettre à l'écriture d'un rapport environnemental chaque année incluant dans leur démarche le respect des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

4. Contrôle des exportations et des importations

Les fournisseurs et prestataires doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce international, y compris les lois sur l'importation, l'exportation, les embargos, les sanctions et les lois anti-boycott.

Ils doivent s'engager à nous fournir tous les documents nécessaires (données exactes et précises, et éventuelles autorisations) pour que le Groupe HEXIS veille au respect des réglementations nationales.

5. L'intégrité et l'éthique dans les affaires

Une relation d'affaires durable et fructueuse exige de l'intégrité et le respect des normes de pratiques commerciales transparentes, et de toutes les lois et réglementations applicables.

De même que pour le respect des droits de l'Homme, le Groupe HEXIS applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption. De ce fait, HEXIS s'entoure uniquement de partenaires qui agissent contre la corruption sous toutes ses formes mais également contre l'extorsion de fonds, le blanchiment d'argent et les traitements préférentiels.

Le Groupe HEXIS s'engage à ne pas s'approvisionner chez un fournisseur qui ne répondrait pas à ces exigences. Si l'un de ses fournisseurs déroge à une de ces règles et ne met rien en place pour se conformer, notre Groupe arrêtera immédiatement toute collaboration avec celui-ci.

6. Protection des lanceurs d'alerte

HEXIS a mis en place une procédure visant la protection des lanceurs d'alerte. Les signalements peuvent notamment porter sur une violation des droits humains, une atteinte à l'environnement, la



santé ou la sécurité ou encore sur des faits de corruption. Ce dispositif garantit une protection pour le lanceur d'alerte contre toutes formes de représailles.

Ce dispositif est accessible depuis la plateforme WhistleB ([WhistleB, Whistleblowing Centre](https://report.whistleb.com/fr/hexis) : <https://report.whistleb.com/fr/hexis>) en français ou en anglais.

Accord et signature

En signant cette Politiques Achats Responsables, le fournisseur reconnaît avoir pris pleinement connaissance des principes ci-dessus, s'engage à les respecter et à les faire respecter par ses propres fournisseurs et à collaborer avec le Groupe HEXIS pour promouvoir des pratiques commerciales responsables et durables.

Fait à :

Le.....

Nom de l'entreprise :

Nom et fonction du représentant :

Signature